

créée par le Parlement du Canada en 1970 afin d'aider les pays en développement à trouver, au moyen de la recherche, des solutions viables à leurs problèmes de développement. Le CRDI est dirigé par un Conseil des gouverneurs qui est formé de 21 membres nommés pour une période de quatre ans. Parmi les membres de ce conseil international, on compte 11 Canadiens et 10 citoyens d'autres pays. Les membres sont choisis en raison de leur expérience dans le domaine du développement international et de leur intérêt pour les pays du tiers-monde.

Discours

Monsieur le vice-premier ministre, j'accuse réception de votre lettre datée du 23 novembre portant sur le discours prononcé par le grand chef des Cris du Québec, M. Mathew Coon-Come, lors d'une conférence organisée par l'Association des études québécoises aux États-Unis, la semaine dernière à Washington. [. . .] M. Coon-Come a effectivement envoyé le texte de son allocution aux journalistes le soir du 17 novembre et, sous couvert du même communiqué de presse, à l'Ambassade. M. Coon-Come n'a jamais demandé à l'Ambassade de lui fournir des commentaires sur son allocution. [. . .] Vous conviendrez avec moi que le public et les journalistes intéressés disposaient alors des éléments nécessaires pour leur permettre de formuler une opinion intelligente sur la question. Monsieur le vice-premier ministre, votre lettre verse tant de larmes d'émotion qu'elle en inonde la raison. [. . .] les Ambassades canadiennes n'interviennent pas auprès de nos concitoyens afin de leur dire quels points de vue présenter lors de conférences universitaires. Je prends pour acquis que les Délégations du Québec à l'étranger, qui relèvent de votre responsabilité, suivent la même règle. [. . .] Veuillez agréer, Monsieur le vice-premier ministre, l'expression de ma haute considération. André Ouellet.

Lettre adressée à M. Bernard Landry, vice-premier ministre et ministre des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelle du Québec, par M. André Ouellet, ministre des Affaires étrangères, le 29 novembre 1994, n°. 238

Un premier engagement, capital, a été pris en vue de l'ouverture des marchés. Grâce aux initiatives de dirigeants forts et visionnaires au Brésil et dans l'ensemble des Amériques, le libre-échange bilatéral et multilatéral est en plein épanouissement à l'échelle de l'hémisphère occidental. Les progrès remarquables accomplis au cours des dernières années rendent encore plus singulier le fait que la prochaine étape logique, sur cette voie qui consisterait à mettre en place un seul régime de libre-échange applicable à tout l'hémisphère occidental, demeure un objectif qui nous échappe. Un enchevêtrement de plus en plus dense d'ententes commerciales bilatérales et régionales ne constitue certes pas un avantage d'un point de vue commercial. Il mène à un chevauchement déroutant de droits et d'obligations, y compris en matière de règles d'origine, ce qui a pour effet de provoquer une augmentation du coût des transactions pour toutes les sociétés et, en particulier, pour les petites entreprises désireuses d'exporter. Par ailleurs, en l'absence d'exigences uniformes applicables au contenu, il a aussi pour effet d'empêcher une intégration plus poussée de la production régionale, et ce, à un moment où le commerce mondial est de plus en plus axé sur les transactions entre entreprises, les approvisionnements stratégiques et les investissements transnationaux. Mais peut-être le plus grand danger de dérive vers des ententes bilatérales ou régionales distinctes réside-t-il dans le risque qu'elles ne se transforment en blocs commerciaux qui s'excluent mutuellement. Ainsi, le fait de refuser au Chili l'accès de l'ALENA transmettrait manifestement un message négatif aux autres partenaires éventuels puisque cela leur indiquerait que les possibilités d'adhésion future sont effectivement restreintes. [. . .] Mais que signifie tout cela pour le commerce et l'investissement entre le Brésil et le Canada? Ces faits nouveaux devraient permettre à ces deux alliés naturels, qui sont de vieux amis et des puissances intermédiaires au sein du nouveau monde, de raviver une relation qui a souffert, par moments, des chocs économiques. Toutefois, nos relations commerciales solides et dynamiques prouvent que nos échanges peuvent servir notre intérêt mutuel.

Notes pour une allocution de l'honorable Roy MacLaren, ministre du Commerce international, devant la chambre de commerce Brésil-Canada, Toronto (Ontario) le 28, novembre 1994, 94/73

Ces dernières années, nous avons assisté à ni plus ni moins qu'une révolution économique en Amérique du Nord. Pourtant, à bien des égards, les choix que nous ferons dans les prochaines années détermineront s'il se produira une révolution encore plus profonde qui verrait l'ALENA [Accord de libre-échange nord-américain] — actuellement un arrangement continental limité — devenir l'entité économique la plus dynamique et la plus puissante au monde, une entité qui engloberait tout l'hémisphère occidental et peut-être d'autres régions. Mais, comme pour tous les tournants de l'histoire, rien n'est préétabli. Après avoir embrassé la vision d'une zone de libre-échange qui s'étendrait de l'Alaska à la Terre de Feu, les États-Unis semblent aujourd'hui hésiter quant aux prochains gestes à poser. Les incertitudes économiques, les priorités intérieures et les récents bouleversements politiques à Washington ont contribué à créer de l'incertitude quant aux objectifs commerciaux des États-Unis et à leurs intentions hémisphériques. Partiellement en réaction à ces hésitations, l'Amérique latine a entrepris de réévaluer ses propres options. L'idée de groupements régionaux — et même d'une zone de libre-échange exclusivement sud-américaine — présente plus d'intérêt pour certains au fur et à mesure que semble s'estomper la possibilité d'une intégration hémisphérique complète. On ne peut sous-estimer le danger d'essoufflement à ce stade critique. Au